

COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 16 DECEMBRE 2019

RENDU PUBLIC LE 19/12/2019

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 1^{er} octobre 2019.

1 A 6/ FINANCES

1/ Le Conseil Municipal a pris acte, à l'unanimité, de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire pour l'année 2020 pour le budget principal de la Commune de Bagneux.

2/ Le Conseil Municipal a pris acte, à l'unanimité, de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire pour l'année 2020 pour le budget annexe (Service Extérieur des Pompes Funèbres) de la Commune de Bagneux.

3/ Le Conseil Municipal a adopté, à la majorité absolue, la décision modificative n°2 du budget principal 2019 de la Commune arrêtee comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		412 502,00 €	RECETTES		412 502,00 €
Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
011	6042	-26 597,00 €	74	74832	-46 025,00 €
	60628	-1 059,00 €		Total 74	-46 025,00 €
	60632	5 000,00 €	77	7718	458 527,00 €
	60636	-20 000,00 €		Total 77	458 527,00 €
	6135	15 000,00 €			
	615221	500 000,00 €			
	6156	-69 000,00 €			
	6184	-35 000,00 €			
	6225	-5 000,00 €			
	6251	-10 000,00 €			
	637	- 210,00 €			
	Total 011	353 134,00 €			
012	6218	21 000,00 €			
	64131	113 143,00 €			
	Total 012	134 143,00 €			
65	65541	-82 632,00 €			
	Total 65	-82 632,00 €			
66	66111	-85 000,00 €			
	Total 66	-85 000,00 €			
67	6718	150 000,00 €			
	Total 67	150 000,00 €			
022	022	-234 060,00 €			
	Total 022	-234 060,00 €			
023	023	176 917,00 €			
	Total 023	176 917,00 €			

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
-376 800,00 €			-376 800,00 €		
Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
20	2051	54 700,00 €	021	021	176 917,00 €
	Total 20	54 700,00 €		Total 021	176 917,00 €
21	21311	-400 000,00 €	10	10222	258 717,00 €
	21312	-400 000,00 €		Total 10	258 717,00 €
	21318	-500 000,00 €	13	1328	180 987,00 €
	2135	-100 000,00 €		Total 13	180 987,00 €
	2138	-100 000,00 €	16	1641	-993 421,00 €
	2183	155 000,00 €		Total 16	-993 421,00 €
	2188	5 500,00 €			
	Total 21	-1 339 500,00 €			
23	2313	1 000 000,00 €			
	2315	-92 000,00 €			
	Total 23	908 000,00 €			

4/ Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, les remises gracieuses pour un montant de 1 842,17 €.

5/ Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, d'admettre en non-valeur la somme de 48 070,39 € pour les années 2011 à 2019.

6/ Le Conseil Municipal a accordé, à la majorité absolue, sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt d'un montant total de 10 046 439 € souscrit par IDF HABITAT auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer l'acquisition en VEFA de 59 logements sociaux au 94 avenue Aristide Briand à Bagneux.

7 A 11/ TARIFS

7/ Le Conseil Municipal a fixé, à l'unanimité, comme suit les tarifs des concessions funéraires applicables à compter du 1^{er} janvier 2020 :

Concessions	Tarifs au 1 ^{er} janvier 2019	Tarifs au 1 ^{er} janvier 2020
Quinzenaire enfant	123 €	125 €
Quinzenaire	205 €	208 €
trentenaire	513 €	521€
Quinzenaire columbarium	482 €	489 €

Les tarifs des taxes funéraires applicables au 1^{er} janvier 2020 :

Taxes	Tarifs au 1 ^{er} janvier 2019	Tarifs au 1 ^{er} janvier 2020
Taxe de convoi	62 €	63€
Taxe caveau provisoire 30 jours	31 €	32 €
jour supplémentaire	4,46 €	4,53€
Taxe de dispersion des cendres	52 €	53 €
Taxe de gravure sur la colonne du souvenir	82 €	84 €

8/ Le Conseil Municipal a fixé, à l'unanimité, comme suit les tarifs des prestations nécessaires aux obsèques, inhumations et exhumations applicables à compter du 1^{er} janvier 2020 :

Prestations	Tarifs au 1 ^{er} janvier 2019	Tarifs au 1 ^{er} janvier 2020
Creusement 1,50 m	188,18 € HT (225,82 € TTC)	190,98 € HT (229,21 € TTC)
Creusement 2 m	235,23 € HT (282,28 € TTC)	238,75 € HT (286,51 € TTC)
Exhumation (par cercueil)	153,04 € HT (183,65 € TTC)	155,33 € HT (186,40 € TTC)
Réduction de corps (par corps)	47,04 € HT (56,45 € TTC)	47,75 € HT (57,30 € TTC)
Ouverture et fermeture de sépulture pour inhumation d'urne	256,29 € HT (307,54 € TTC)	260,12 € HT (312,15 € TTC)

Creusement d'une niche pour l'inhumation d'un reliquaire	59,79 € HT (71,75 € TTC)	60,68 € HT (72,83 € TTC)
Creusement d'une niche pour l'inhumation d'une urne	42,71 € HT (51,25 € TTC)	43,35 € HT (52,02 € TTC)
Exhumation d'une urne	42,71 € HT (51,25 € TTC)	43,35 € HT (52,02 € TTC)
Nettoyage de sépulture	25,63 € HT (30,75 € TTC)	26,01 € HT (31,21 € TTC)

9/ Le Conseil Municipal a fixé, à la majorité absolue, les tarifs des salles municipales comme suit :

- le tarif de la location des salles municipales Gabriel Péri et Foyer Coudon aux particuliers une journée par week-end pour les événement familiaux le samedi ou le dimanche de **8h00 à 20h00** :

2019	2020
314 €	318€

le montant de la caution est de 600 €.

- les tarifs de la location des salles pour les organismes et entreprises de Bagneux : salle Gabriel Péri, salle du Foyer Coudon, salle Paul Vaillant Couturier, salle des Bas Longchamps, salle René Cros, salle Claude Marty, salle Pierre Causse, salle Gabriel Cosson, Pavillon Daniel Féry, salle Lucien Caillat, salle de réunion de la maison des sports et la cafétéria du parc Omnisports :

2019	2020
210 €	213€

Les associations balnéolaises, dans le cadre du fonctionnement de leurs activités associatives, bénéficient, en fonction des disponibilités, à titre gracieux du prêt de salles municipales. Ces prêts sont valorisés dans le cadre des subventions indirectes.

- les tarifs de la location de l'espace MARC LANVIN pour :

2019		2020	
Association hors Bagneux Organismes Sociétés privées	Associations de Bagneux	Association hors Bagneux Organismes Sociétés privées	Associations de Bagneux
1 790 €	474 €	1 816 €	481 €

le montant de la caution de l'Espace Marc Lanvin est de 800 €,

- les tarifs de la location de la salle des fêtes (en pièce jointe) :

2019		2020	
Association hors Bagneux Organismes Sociétés privées	Associations de Bagneux	Association hors Bagneux Organismes Sociétés privées	Associations de Bagneux
Tarifs selon tableau ci-joint	512€	Tarifs selon tableau ci-joint	520 €

Le tarif horaire par heure supplémentaire pour la location de la salle des fêtes aux associations balnéolaises à 181 € et le montant de la caution de la salle des fêtes aux associations balnéolaises à 800€.

10/ Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de créer les tarifs à destination des entreprises pour l'emprunt d'œuvres d'art à l'Artothèque comme suit :

- Le montant de la location est dégressif en fonction du nombre d'œuvres empruntées et de la durée.
- Tarifs de base : 15 euros / mois HT pour 3 œuvres et 3 mois minimum
- A partir de 10 œuvres empruntées : - 20 % sur le tarif de base
- A partir d'un an d'emprunt : - 20 % sur le tarif de base
- Si 10 œuvres empruntées et 1 an d'emprunt : -25 % sur le tarif de base

11/ Le Conseil Municipal a revalorisé, à l'unanimité, les tarifs des droits de voirie pour les années 2020 et 2021 (voir annexe).

12 A 21/ AMENAGEMENT URBAIN

12/ Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité absolue, le compte rendu annuel d'activités à la Collectivité locale 2018 relatif à la concession 77 avenue Henri Ravera.

13/ Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité absolue, le bilan de clôture de la concession 77 avenue Henri Ravera.

14/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le compte rendu annuel d'activités à la Collectivité locale 2018 ZAC RN20 – Albert Petit.

15/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le bilan de clôture de la ZAC RN20 Albert Petit.

16/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention à passer avec l'EPT Vallée Sud Grand Paris et la SEMABA concernant le reversement de l'excédent constaté au bilan de clôture de la ZAC Albert Petit RN20 et a autorisé Madame le Maire de la signer.

17/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention de mise à disposition à passer avec l'Association diocésaine de Nanterre concernant une emprise de 84 m² issue de la parcelle cadastrée AB7 afin qu'elle soit intégrée dans le réaménagement du parvis de l'Eglise Saint Hermeland et a autorisé Madame le Maire de la signer.

18/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'acquisition à l'euro symbolique d'une emprise de 18 m², à usage voirie, située 113 rue Jean Marin Naudin auprès de NEXITY et a autorisé Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

19/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la désaffectation future de la parcelle S n°31 à usage de parking public avant le 31 mars 2021, ce qui permet à l'EPFIF propriétaire, de signer dès aujourd'hui une promesse de vente la concernant, sous condition suspensive de déclassement après mise en œuvre de la désaffectation.

20/ Le Conseil Municipal a pris acte, à la majorité absolue, du débat par lequel a été examiné les principes et éléments constitutifs des conditions d'ouverture des commerces de détail les dimanches tels que définis ci-dessous :

Liste 1. Pour l'ensemble des catégories de commerces de détail sauf le commerce de détail de véhicules et équipements automobiles et ou de motocycles, il est proposé l'ouverture des dimanches suivants :

- Dimanche 5 janvier : *dimanche précédent l'Epiphanie*
- Dimanche 12 janvier : *achèvement du déstockage des produits de fêtes*
- Dimanche 27 septembre : *week-end de la Fête des Vendanges*
- Dimanche 20 décembre : *premier dimanche précédent le jour de Noël*
- Dimanche 27 décembre : *dimanche suivant le jour de Noël*

Liste 2. Concernant les commerces de détail de véhicules et équipements automobiles et ou de motocycles, il est proposé l'ouverture des dimanches suivants :

- Dimanche 19 janvier
- Dimanche 15 mars
- Dimanche 14 juin
- Dimanche 13 septembre
- Dimanche 11 octobre

21/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le principe du lancement d'un dispositif de communication et de sélection pour l'identification des commerces susceptibles de s'implanter dans les cellules commerciales de la Place Lucie AUBRAC et de son environnement proche en partenariat avec l'aménageur et les propriétaires. Il a autorisé Madame le Maire à publier ce dispositif sous la forme d'un Appel à Manifestation d'Intérêt dénommé « Inventons le commerce de la Place Lucie Aubrac » et à signer les conventions partenariales.

22/ DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la révision du règlement intérieur des marchés et l'avenant au contrat de concession des marchés d'approvisionnement permettant d'intégrer le présent Règlement Intérieur en lieu et place du règlement existant.

23 A 27/ SERVICES TECHNIQUES

23/ Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire de signer les marchés relatifs aux travaux d'entretien et de grosses réparations dans les bâtiments communaux – 2 lots Menuiseries bois et Couvertures/Charpentes avec les sociétés suivantes :
GILET : montant maximum de 2 000 000 € HT (Menuiseries/Bois-PVC)
COBAT : montant maximum de 2 000 000 € HT (Couvertures/Charpentes)

24/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'avenant n°2 aux marchés n°890902 (lot 2 : plomberie CVC), n°890904 (lot 4 : appareils élévateurs), l'avenant n°3 aux marchés n°890906, 890907 et l'avenant n°4 au marché n°890903 et autorisé Madame le Maire à les signer.

25/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la charte tripartite d'engagement et d'utilisation de composteurs de quartier et a autorisé Madame le Maire à la signer.

26/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention de versement de la subvention du SYCTOM pour la mise en œuvre des dispositifs écologiques sur la Fête des Vendanges 2019 et a autorisé Madame le Maire à la signer.

27/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention de versement d'une subvention au titre du dispositif « soutien régional à la gestion des déchets » par la Région Ile-de-France à la Commune de Bagneux pour le projet d'implantation d'une Ressourcerie et a autorisé Madame le Maire de la signer.

28 A 29/ SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

28/ Le Conseil Municipal a pris acte, à l'unanimité, du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) pour l'année 2018.

29/ Le Conseil Municipal a pris acte, à l'unanimité, du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal du Cimetière de l'Orme à Moineaux des Ullis (SICOMU) pour l'année 2018.

30/ ASSURANCES

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à signer le marché correspondant pour la souscription et la gestion du marché d'assurances pour la flotte automobile, pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2020 avec la Compagnie SMACL ASSURANCES.

31/ CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à signer le marché relatif aux prestations de sécurité, de gardiennage et de surveillance des activités municipales de la Ville de

Bagneux avec la société SGE SECURITE. Le montant annuel minimum est de 20 000 € HT et un maximum de 100 000 € HT.

32 A 34/ CENTRE MUNICIPAL DE SANTE

32/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention de co-financement du poste de coordonnateur du Conseil Local de Santé Mentale au titre de l'année 2018 et a autorisé Madame le Maire à la signer.

33/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention cadre de l'Université Paris Descartes pour la faculté de chirurgie dentaire de Montrouge, relative au service sanitaire, pour les étudiants de 5^{ème} année afin de réaliser des actions de prévention bucco-dentaires au sein des écoles de Bagneux et a autorisé Madame le Maire à la signer.

34/ Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à présenter un dossier en vue d'obtenir le label « commune donneur » en s'inscrivant gratuitement au concours avant le 31 décembre 2019 et a autorisé Madame le Maire à signer la fiche d'engagement pour le label.

35 A 36/ CULTURE

35/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'avenant n°12 à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens signée avec l'Association « Le Plus Petit Cirque du Monde » et a autorisé Madame le Maire à le signer.

36/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention d'attribution de la subvention pour les travaux de rénovation du tableau représentant Saint Herbland (Saint Hermeland) présentée par le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine et a autorisé Madame le Maire à la signer.

37 A 38/ PETITE ENFANCE

37/ Le Conseil Municipal a attribué, à l'unanimité, deux subventions aux associations :

- FA7 pour 7 000 €
- Au Collectif l'AM BIRD NOW pour 8 000 €

38/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'avenant au contrat Enfance Jeunesse (CEJ) à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine et a autorisé Madame le Maire à le signer. Il s'agit de renforcer l'action du Relais Assistantes Maternelles et l'offre d'accueil collectif.

39/ RESTAURATION

Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité absolue, les décisions prises par la Conférence de l'Entente Intercommunale de restauration collective entre Malakoff et Bagneux.

40 A 41/ ADHESION

40/ Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à adhérer à l'Association Plante & Cité à partir de l'année 2020. Il a approuvé le versement de la cotisation annuelle qui s'élève à 825 € TTC.

41/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'adhésion à la Coopérative Foncière Francilienne, organisme foncier solidaire. Il a autorisé la Ville à participer au capital de celle-ci à hauteur d'un montant de 10 000 euros représentant 1 000 parts sociales. Madame Nadia SEISEN a été désignée en qualité de représentante permanente au sein du Conseil d'Administration de celle-ci.

42/ RECENSEMENT

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire de procéder aux opérations du recensement rénové de la population et de fixer la rémunération des agents recenseurs au titre de l'année 2020.

43 A 44/ PERSONNEL

43/ Le Conseil Municipal a mis à jour, à l'unanimité, du tableau des effectifs comme suit et ce à compter du 16 décembre 2019 :

FILIERE ADMINISTRATIVE

	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS SUPPRIMES	EMPLOIS CREES	NOUVEL EFFECTIF
Adjoint administratif	51		1	52
Adjoint administratif principal de 2ème classe	51		1	52
Rédacteur	36	-1	1	36
Rédacteur principal de 1ère classe	9	-1		8
Attaché	78	-1	2	79

FILIERE TECHNIQUE

	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS SUPPRIMES	EMPLOIS CREES	NOUVEL EFFECTIF
Adjoint technique	211	-1	1	211

FILIERE MEDICO-SOCIALE

	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS SUPPRIMES	EMPLOIS CREES	NOUVEL EFFECTIF
Infirmier en soins généraux hors classe	0		1	1
Puéricultrice de classe normale	2	-1		1
Conseiller conjugal et familial	0		1 TNC	1 TNC

FILIERE SECURITE

	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS SUPPRIMES	EMPLOIS CREES	NOUVEL EFFECTIF
Chef de service de police municipale	0		1	1

FILIERE SPORTIVE

	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS SUPPRIMES	EMPLOIS CREES	NOUVEL EFFECTIF
Educateur APS	2		1	3

44/ Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, la création de 85 emplois non permanents à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, dans les filières suivantes :

	Emplois non permanents à temps complet répondant à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité
Filière technique (adjoint technique, technicien...)	25
Filière administrative (agent d'accueil, assistant administratif, chargé de projet ou d'étude...)	10
Filière animation (adjoint d'animation, animateur)	20
Filière médico-sociale (ATSEM, aux. de soins, aux. de puéricultrice, EJE, puéricultrice, infirmier, médecin, psychologue...)	20
Filière sportive (éducateur sportif,...)	5
Filière culturelle (chargé d'enseignement,...)	5

45/ DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'évolution des tarifs et redevances comme suit :

- les tarifs des droits de place mis en place au 1er janvier 2017 pour le Marché Léo Ferré restent inchangés et sont déclinés de la façon suivante :

- Pour les commerçants abonnés :

o Places couvertes, le mètre linéaire est de 3,71 € H.T

o Place découverte, le mètre linéaire est de 2,64 € H.T.

- Pour les commerçants non abonnés :

o Place couverte, le mètre linéaire est de 0,49 € H.T

o Place découverte : le mètre linéaire est de 0,34 € H.T.

- les tarifs de redevance d'animation et de publicité mis en place au 1^{er} janvier 2017 pour le Marché Léo Ferré restent inchangés et sont déclinés de la façon suivante :

- Abonnés : le mètre linéaire par séance sera de : 0,31 € H.T.

- Non abonnés : le mètre linéaire par séance sera de : 1,21 € H.T.

- les tarifs de redevance de stationnement mis en place au 1er janvier 2017 pour le Marché Léo Ferré restent inchangés :

- Par commerçant et par séance : 3,12 € H.T.

- les tarifs des droits de place mis en place au 1er juillet 2018 pour le Marché Village évoluent au regard des taux indiciaires proposés par le délégataire de la façon suivante :

- Abonnés : le mètre linéaire est de 2,76 € H.T. (2,68 € H.T. en 2018)

- Non abonnés : le mètre linéaire est de 0,36 € H.T. (0,35 € H.T. en 2018)

- les tarifs de redevance d'animation et de publicité mis en place au 1er juillet 2018 pour le Marché Village évoluent au regard des taux indiciaires proposés par le délégataire de la façon suivante :

- Abonnés : le mètre linéaire par séance sera de : 0,33 € H.T. (0,32 € H.T. en 2018)

- Non abonnés : le mètre linéaire par séance sera de : 1,27 € H.T. (1,23 € H.T. en 2018)